

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**HYDRO HV 46**

Date d'édition : 22/04/2019

Numéro de version 2

Révision : 09/01/2025

RUBRIQUE 1 : identification de la substance / du mélange et de la société / de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit****Nom du produit : LUBEXCEL HYDRO HV 46****1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes****Catégorie d'usage principal :** Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle.**Spec. d'usage industriel/professionnel :** Utilisation non dispersive**Fonction ou catégorie d'utilisation :** Lubrifiants et additifs**1.2.2. Utilisations déconseillées**

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Lubexcel

Zi Actipôle

85 rue Jacqueline Auriol

BP 42

85170 Bellevigny

Téléphone : 02 51 47 78 06

Email : contact@lubexcel.com**1.4. Numéro d'appel d'urgence****France :** numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59**Belgique - Tel :** 32 070/245 245**Suisse :** 145**RUBRIQUE 2 : identifications des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Non classé selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**HYDRO HV 46**

Date d'édition : 22/04/2019

Numéro de version 2

Révision : 09/01/2025

2.2. Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]****Phrases EUH :** EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.**2.3. Autres dangers**

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3 : composition / informations sur les composants**3.1. Substances**

Non applicable.

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	Concentration %	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Distillates (pétroleum), solvant-dewaxed heavy paraffinic	N° CAS : 64742-65-0 N° CE : 265-169-7 N° Index : 649-474-00-6 N° REACH : 01-2119467170-45-XXXX	20 – 50	Asp. Tox. 1, H304

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4 : premier secours**4.1. Description des mesures de premiers secours**

Inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.

Contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31****HYDRO HV 46**

Date d'édition : 22/04/2019

Numéro de version 2

Révision : 09/01/2025

RUBRIQUE 5 : mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers spécifiques résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6 : mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précaution individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****6.1.1. Pour les non-secouristes**

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31****HYDRO HV 46**

Date d'édition : 22/04/2019

Numéro de version 2

Révision : 09/01/2025

RUBRIQUE 7 : manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions à prendre pour une manipulation dans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 8 : contrôles de l'exposition / protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition**8.2.1. Contrôles techniques appropriés**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

HYDRO HV 46

Date d'édition : 22/04/2019

Numéro de version 2

Révision : 09/01/2025

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Lunettes et gants de protection.

Symboles des équipements de protection individuelle :



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire obligatoire. Lunettes de protection – Norme EN 166 - lunettes antiéclaboussures ou écran facial.

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains : Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent).

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9 : propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique :	Liquide
Couleur :	Jaune clair
Apparence :	Liquide huileux
Odeur :	Pas disponible
Seuil olfactif :	Pas disponible
Point de fusion :	Pas disponible
Point de congélation :	Pas disponible
Point d'ébullition :	Pas disponible
Inflammabilité :	Pas disponible
Limite inférieure d'explosion :	Pas disponible
Limite supérieure d'explosion :	Pas disponible
Point d'éclair :	220 °C

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

HYDRO HV 46

Date d'édition : 22/04/2019

Numéro de version 2

Révision : 09/01/2025

Température d'auto-inflammation :	Pas disponible
Température de décomposition :	Pas disponible
pH :	Pas disponible
Viscosité, cinématique :	46 mm ² /s
Solubilité :	Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) :	Pas disponible
Pression de vapeur :	Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C :	Pas disponible
Masse volumique :	0.86 g/cm ³
Densité relative :	Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C :	Pas disponible
Caractéristiques d'une particule :	Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 10 : stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

HYDRO HV 46

Date d'édition : 22/04/2019

Numéro de version 2

Révision : 09/01/2025

RUBRIQUE 11 : informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) :	Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) :	Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) :	Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée :	Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales :	Non classé
Cancérogénicité :	Non classé
Toxicité pour la reproduction :	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) :	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) :	Non classé
Danger par aspiration :	Non classé

LUBEXCEL HYDRO HV 46	
Viscosité, cinématique	46 mm²/s @ 40°C

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 12 : informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie – général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

HYDRO HV 46

Date d'édition : 22/04/2019

Numéro de version 2

Révision : 09/01/2025

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

LUBEXCEL HYDRO HV 46
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.7. Autres effets néfastes

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13 : considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

RUBRIQUE 14 : informations relatives au transport

En conformité avec : ADR / IMDG / IATA / ADN / RID.

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR) :	Non applicable
N° ONU (IMDG) :	Non applicable
N° ONU (IATA) :	Non applicable
N° ONU (ADN) :	Non applicable
N° ONU (RID) :	Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) :	Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) :	Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) :	Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN) :	Non applicable
Désignation officielle de transport (RID) :	Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) :	Non applicable
---	----------------

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) :	Non applicable
--	----------------

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) :	Non applicable
--	----------------

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

HYDRO HV 46

Date d'édition : 22/04/2019

Numéro de version 2

Révision : 09/01/2025

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable

Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre : Non applicable

Transport maritime : Non applicable

Transport aérien : Non applicable

Transport par voie fluviale : Non applicable

Transport ferroviaire : Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15 : informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Non applicable

15.1.1. Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):	
Code de référence	Applicable sur
3.	PRESOL HV 46 ; Distillates (petroleum), solvent-dewaxed heavy paraffinic
28.	Distillates (petroleum), solvent-dewaxed heavy paraffinic
3(b)	Distillates (petroleum), solvent-dewaxed heavy paraffinic

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**HYDRO HV 46**

Date d'édition : 22/04/2019

Numéro de version 2

Révision : 09/01/2025

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée.

RUBRIQUE 16 : autres informations

Indications de changement	
Date	Modification
15/05/2019	Création de la fiche de données de sécurité
09/01/2025	Révision du format

Abréviations et acronymes :	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
DNEL	Dose dérivée sans effet
CE50	Concentration médiane effective
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
EN	Norme Européenne
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
STP	Station d'épuration

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**HYDRO HV 46**

Date d'édition : 22/04/2019

Numéro de version 2

Révision : 09/01/2025

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.